

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**ACQUISITION
TERRAINS**

Sous-domaine :

**ACQUISITION
DE PARCELLES**

OBJET :

**Parcelles
BO4 La Verdure
BP1 La Bouzolle
Consorts SEPS/
Commune**

N° 45/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 02 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 25 Septembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune a saisi le mandataire judiciaire chargé de la liquidation judiciaire de la Société d'Exploitation de la Pyrométallurgie de Salsigne, propriétaire des parcelles dont les références cadastrales sont les suivantes :

- BO n° 04, La Verdure, contenance 27 743 m², SEPS,

- BP n °1, La Bouzolle, contenance 6 623 m², SEPS.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition de ces parcelles s'élève 5 156,40 € HT et que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

L'acquéreur devra rembourser la taxe foncière au prorata temporis, soit à compter de la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné ces propositions et en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 5 156,40 € HT,
INDIQUE que les frais d'acte sont à la charge de commune,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents liés à cette transaction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231002-20231002DEL45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par la préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023